



**COMMUNE DE BRENNILIS
COMITÉ CONSULTATIF AGRICULTURE**

RÉUNION DU 1^{ER} FÉVRIER 2011

BRENNILIS : DISCUSSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE EN BRETAGNE

Dans le cadre de la consultation sur l'avenir de l'agriculture bretonne lancée par le Conseil régional, des représentants de la municipalité et des agriculteurs de Brennilis se sont rencontrés au sein du Comité consultatif Agriculture de la commune pour évoquer le 1^{er} février en soirée avec Marc Cozien, du bureau de la Chambre d'agriculture du Finistère, les thèmes les plus brûlants en rapport avec l'exercice de la profession d'agriculteur, notamment dans les Monts d'Arrée. Ont été abordés en particulier la question de l'absence de prise en compte des coûts d'exploitation dans la fixation des prix de vente, le caractère à la fois indispensable et pernicieux des primes PAC, qui constituent un complément de revenu indispensable mais poussent en même temps à sur dimensionner donc à suréquiper les exploitations, les contrôles multiples et tatillons dont, plus que d'autres professions, font l'objet les agriculteurs, la vulnérabilité de la profession, et la difficulté pour les jeunes à s'établir dans des conditions décentes, le manque d'information et de compréhension par les citoyens des difficiles conditions d'exercice du métier d'agriculteur, etc. La réunion s'est conclue par le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Photo : Marc Cozien (premier rang, à droite) du bureau de la Chambre d'agriculture du Finistère en discussion avec des agriculteurs de Brennilis à l'issue de la réunion du Comité consultatif Agriculture de la commune le 1^{er} février 2011.

1. Le Conseil régional de Bretagne venant de lancer une consultation sur l'avenir de l'agriculture bretonne¹, la municipalité de Brennilis a souhaité s'associer à ce processus de consultation en organisant avec les agriculteurs établis sur le territoire de la commune une réunion du Comité consultatif Agriculture.
2. La réunion, dont l'objectif était de procéder à des échanges de vues ouverts entre agriculteurs installés sur la commune et membres du Conseil municipal pour permettre une contribution éclairée de la municipalité au débat organisé par le Conseil régional, s'est tenue le 1^{er} février 2011 à 20 heures 30 en mairie sous la présidence du maire, avec la participation active de Marc Cozien, membre du bureau de la Chambre d'agriculture du Finistère.
3. Ont en outre participé à la réunion les représentants des exploitations Miossec, Pelordet-Dubosc, Laurent, Plassard et Tallec ainsi que, pour le Conseil municipal, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Jean Faillard et Berc'hed Troadec.
4. En ouvrant la séance, le Maire en a rappelé l'objectif, qui était comme pour tout comité consultatif de permettre d'éclairer la municipalité sur les enjeux d'un domaine technique pas forcément maîtrisé par tous les élus. Il a rappelé que la consultation conduite par le Conseil régional donnerait lieu à des réunions publiques avec participation de représentant des municipalités. Le maire a également informé les participants de l'organisation par la Chambre d'agriculture de sessions d'information à l'intention des élus et des candidats aux élections, et annoncé qu'il participerait à ces rencontres.
5. Marc Cozien a ensuite remercié la municipalité de Brennilis pour son initiative de réunir agriculteurs et membres du Conseil municipal pour répondre à l'appel à discussion du Conseil régional. Il a également procédé à un rapide tour d'horizon des principales questions se posant sur l'avenir de l'agriculture en Bretagne, après quoi les participants ont procédé à un large échange de vues sur les caractéristiques de la profession, et les contraintes rencontrées y compris dans les Monts d'Arrée.
6. Les participants ont relevé en particulier que le prix de vente de la production s'établissait à des niveaux ne tenant pas compte des coûts unitaires de la production, alors que ces derniers peuvent varier considérablement au vu des circonstances locales.
7. Il a été souligné que les primes PAC, créées pour compenser partiellement les effets sur le revenu des producteurs de la baisse des prix agricoles reposaient sur des accumulations de strates historiques rendant leur manière d'être distribuées particulièrement opaques. Ces primes ne satisfont ni les eurocrates, ni les agriculteurs, ni les consommateurs, ni les contribuables. Sans leur versement cependant les entreprises agricoles y compris dans les Monts d'Arrée disparaîtraient très rapidement, même si en moyenne ces primes ne représentent que 6,5% du chiffre d'affaires de l'agriculture bretonne.
8. Il a été mentionné que le versement de primes basées en grande partie sur la superficie cultivée constituait une forte incitation à l'agrandissement des exploitations, donc à l'achat, onéreux et source d'endettement, d'équipements de plus en plus sophistiqués et de grandes dimensions. Le versement des primes va de pair avec des contrôles aussi divers que fréquents, faisant que la paperasserie représentait une part substantielle de l'activité professionnelle des agriculteurs – même si dans plus de 95% des cas les contrôles ne donnaient lieu à aucun procès verbal, ce qui permet de douter de leur intérêt. Même en l'absence de primes PAC, par exemple pour l'octroi de crédits d'impôts à l'agriculture biologique - crédits d'ailleurs divisés par 2 en 2011 – l'accès aux subsides allait aussi avec l'acceptation d'un certain nombres de contrôles du fait de l'enregistrement requis auprès d'un organisme agréé (Agence Bio).

¹ Voir site <http://agriculture.bretagne.fr>

9. L'idée a également été avancée que la PAC, en privilégiant la surface pour la détermination du montant des aides, nourrissait en fait la spéculation foncière, et incitait les « cédant » à aller vers les grosses fermes et les mieux disant pour optimiser la valorisation de leur capital, les exploitants et industriels soucieux de maximiser l'apport reçu de primes PAC faisant des offres relativement élevées pour l'achat de terres – au détriment des capacités d'installation des plus jeunes.

10. La taille insuffisante des parcelles dans les Monts d'Arrée pour parvenir à des seuils décents de rémunération du travail en permettant également l'utilisation efficace d'engins performants a été relevée. Il a été dit à cet égard que, sans aller vers les excès du remembrement, il devrait être possible de parvenir à des tailles raisonnables de parcelles cultivées sans mettre en péril l'équilibre biologique. Il a également été souligné que les agriculteurs n'étaient pas forcément libres de choisir les cultures qu'ils souhaitaient pratiquer – et qu'ils étaient tributaires de la demande, laquelle pouvait s'exprimer à court terme, mais requérir des engagements à longs termes pouvant mettre en péril la viabilité financière des entreprises.

11. Si est vrai que la PAC a permis au fil des années d'éviter la survenue d'un certain nombre de flottements dommageables au dynamisme et à la stabilité de l'agriculture, il n'en demeure pas moins que les subventions devraient avoir leurs limites dans la création du revenu agricole. A force d'être subventionnée et endetté, produisant ce qu'on lui impose sans nécessairement intégration horizontale ou verticale de la production (cultures complémentaires, sources de protéines, etc.) l'agriculteur finit par ne plus être véritablement le propriétaire de sa terre. En outre, certains jeunes agriculteurs, soucieux de s'installer, le font dans des conditions de rentabilité ne permettant pas de leur assurer un revenu décent, ce qui est totalement insatisfaisant.

12. Il a été regretté à cet égard que, alors que la Chambre d'agriculture accompagnait les jeunes agriculteurs jusqu'à installation les conseillers de la Chambre coupaient par la suite tout lien avec le jeune nouvellement établi, qui aurait cependant bien besoin de conseils. En ce qui concerne le choix de la filière, il a été estimé que de plus en plus de choix se portant sur la filière biologique trouvaient leur justification dans la bonne rentabilité de ces pratiques culturales, passé cependant une taille critique pas forcément accessible à tous les impétrants.

13. La question a enfin été soulevée de la pertinence d'interdire l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés en culture, alors que ces produits pouvaient être importés après transformation. La question de l'innocuité pour les terres et les consommateurs de semences prétraitées a aussi été abordée – ces questions devant être mises en rapport avec le sérieux présidant à la délivrance d'autorisations de mise sur le marché par les autorités compétentes.

14. La séance s'est conclue par un verre de l'amitié offert par la municipalité aux participants.

JV Gruat, 1^{er} février 2011.